

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/06

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/06 modifiée du 28 juin 2017 portant délégation de signatures aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/04 du 3 mai 2017 portant nomination des directeurs adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DÉCIDE :

Article 1

En l'absence du directeur général adjoint, Monsieur Philippe MERILLON, le vendredi après-midi 27 octobre 2017, Monsieur Pierre-Yves BELLOT, directeur « Interventions », assure la suppléance de la directrice générale pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Article 2

La présente décision prend effet le vendredi après-midi 27 octobre 2017.

Fait à Montreuil, le 12 octobre 2017

Christine AVELIN